

CONTRAT DE PENSION

Ce contrat fait office d'acceptation des conditions générales citées ci-après pour le séjour de votre animal au sein de la pension canine de Cynosphère.

Nom-Prénom

Adresse

Code postal: Ville:

Tél

Adresse mail

Nom du chien :

Race

Né(e) le

Identification (obligatoire)

Sexe :

- ☐ Mâle,
 - ☐ Castré: oui/non (les mâles non castrés ne sont pas acceptés)
- ☐ Femelle,
 - ☐ Stérilisée: oui/non Si non: date des dernières chaleurs

Vétérinaire traitant

Problème(s) de santé ou d'allergies éventuels

Traitement/Soins* (ordonnance obligatoire):

Comportements du chien :

A-t-il des peurs (orage, coup de fusil...) -----

Aversions particulières (refus du harnais, n'aime pas monter en voiture...) -----

*SIRET 90024662000018 / Certificat de capacité n° 2021/0°93-a341 / RC Pro MACIF
98 74850*

IBAN: FR76 4061 8803 1200 0402 5068 307 BIC: BOUS FRPP XXX

A-t-il tendance à :

- Poursuivre (si oui, quoi)
- Aboier (circonstances ?)
- Fuguer
- Refuser de rentrer
- Faire de la protection de ressources (si oui, sur quoi ?)
- Refuser d'être seul, sans humain (si oui, quelles manifestations ?)
- Autres ?

Autorisez-vous les promenades détaché (quand les circonstances s'y prêtent) ? Y mettez-vous des réserves et lesquelles ? -----

Comment votre chien s'alimente-t-il ?

- Il engloutit son repas très rapidement
- Il prend son temps
- Son appétit est variable
- Remarques sur l'alimentation -----

Repas fournis par vos soins / fournis par la pension (rayer la mention inutile)

Acceptez-vous que des friandises soient données ? OUI NON

Souhaits et/ou remarques spécifiques -----

*SIRET 90024662000018 / Certificat de capacité n° 2021/0°93-a341 / RC Pro MACIF
98 74850*

IBAN: FR76 4061 8803 1200 0402 5068 307

BIC: BOUS FRPP XXX

*Si le chien doit suivre un traitement médical, ce dernier ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance du prescripteur et que le chien est coopératif. Par ailleurs, la pension ne pourra pas être tenue responsable des suites imputables au traitement (effets indésirables, maladie, décès) et/ou dues à la maladie elle-même.

Durée du séjour :

Date d'entrée :

Date de sortie :

Soit jours (jour d'entrée inclus. Tarif réduit après 18h)

Le propriétaire (Nom -----)

- Certifie que les informations communiquées sont sincères et véritables
- Atteste avoir pris connaissance des conditions générales des pages suivantes et déclare les accepter sans aucune réserve.

Le (date)

Signature du propriétaire (faire précéder la signature de la mention « *lu et approuvé* ») :

Signature Cynosphère :

Cynosphère

SIRET 90024662000018 / Certificat de capacité n° 2021/0°93-a341 / RC Pro MACIF
98 74850

IBAN: FR76 4061 8803 1200 0402 5068 307 BIC: BOUS FRPP XXX

CONDITIONS GÉNÉRALES

Responsabilité

Les propriétaires doivent être assurés en responsabilité civile pour leur animal et restent de ce fait responsables de tous les dommages qui pourraient être causés par leur chien durant son séjour. La mise en pension ne peut être considérée comme un transfert pur et simple de responsabilité.

Prestations proposées et Tarifs

- Pension : 35 €/jour/chien – La journée de facturation commence à 9h.

Le jour de l'arrivée est facturé :

- 35€ avant 18h
- 20€ après 18h

Une réduction de 20% est appliquée pour un 2^{ème} chien en pension soit 63€/jour pour 2 chiens

- Si la pension est amenée à fournir le repas du chien (nous vous conseillons fortement d'apporter les croquettes en quantité suffisante pour le séjour), le tarif est de 4€ / repas (croquettes haut de gamme sans céréales)
- Nécessité d'isolement d'un chien pour des raisons caractérielles ou pour une femelle en chaleur : supplément de 20€/jour

Conditions d'acceptation de l'animal

- Les chiens mâles non castrés ne sont pas admis. Si castration chimique par implant, elle doit avoir eu lieu au moins 6 semaines avant le séjour
- Les chiens catégorisés, agressifs ou dressés à l'attaque ne sont pas admis
- La pension se réserve le droit de refuser les chiens harceleurs ou dont le comportement risque de perturber les autres animaux présents
- Les femelles en chaleur ne sont pas admises. Vérifiez bien les dates des dernières chaleurs afin de ne pas risquer leur arrivée durant le séjour. Si les chaleurs débutent lors du séjour, la chienne devra être isolée ce qui génèrera un surcoût (voir paragraphe « Prestations et tarifs »)

*SIRET 90024662000018 / Certificat de capacité n° 2021/0°93-a341 / RC Pro MACIF
98 74850*

IBAN: FR76 4061 8803 1200 0402 5068 307 BIC: BOUS FRPP XXX

- Chien identifié et à jour des vaccins, Carré (C), Hépatite (H), Leptospirose (L), Parvovirose (P). La toux du chenil est également demandée.
- Carnet de santé et carte d'identification sont fournis et restent à la pension durant le séjour.
- Chien traité pour les parasites internes (chien vermifugé au plus tard 2 mois avant son arrivée à la pension)
- Chien traité contre les parasites externes (tiques, puces= la veille) ***.
- Chien non atteint ni porteur de la Leishmaniose

***S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, et/ou un problème de santé, le chien subira, aux frais du propriétaire, une désinfection et/ou une visite chez le vétérinaire référent de la pension. La pension ne peut être tenue pour responsable des parasites que pourrait avoir le chien à sa sortie de pension ainsi que les maladies en découlant.

Réservations, Accueil, Sorties

- Accueil et Sortie des chiens uniquement sur rendez-vous (La pension se réserve le droit de refuser les entrées/sorties les dimanches et jours fériés). **Merci d'être très ponctuel.** En cas de retard, le chien risque de ne pas pouvoir être accueilli ou remis.
- Jour d'arrivée compté à tarif plein avant 18h et à tarif réduit après 18h (voir paragraphe « Prestations et tarifs »)
- Jour de sortie non comptabilisé si l'animal sort avant 9h.
- La réservation est effective après réception du contrat de pension rempli et signé, accompagné d'un acompte correspondant à 40% du montant du séjour. Sauf cas de force majeure (décès ou mutation) l'acompte est non remboursable et encaissable de suite. Il n'est pas remboursable si le jour de l'arrivée du chien, il est constaté qu'il ne remplit pas les conditions d'admission et que son entrée s'en trouve refusée.
- Solde à régler le jour de l'arrivée du chien.
- Les éventuels frais supplémentaires seront à régler en fin de séjour.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de sortie anticipée
- Aucun remboursement ne sera effectué si le chien doit être restitué pour des problèmes de comportement

SIRET 90024662000018 / Certificat de capacité n° 2021/0°93-a341 / RC Pro MACIF
98 74850

IBAN: FR76 4061 8803 1200 0402 5068 307 BIC: BOUS FRPP XXX

- En cas de prolongation du séjour, le propriétaire doit prévenir la pension 48h à l'avance. En fonction des places disponibles, la pension se réserve le droit d'appliquer un supplément de 20 € par jour supplémentaire pour suroccupation.
- Le chien ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé. En cas d'impossibilité, le propriétaire devra informer la pension de la personne qui vient chercher l'animal.

Maladies, Accidents, Décès:

- La pension se réserve le droit de refuser un animal qui se révélerait malade ou contagieux.
- Les propriétaires s'engagent à avertir la pension des éventuels problèmes de santé et/ou caractériels et/ou traitement vétérinaire.
- En cas de maladie, d'accident ou blessure de l'animal survenant pendant le séjour, les propriétaires donnent droit à la pension de faire procéder aux soins estimés nécessaires, par le vétérinaire de la pension ou le vétérinaire du propriétaire si ce dernier l'a expressément stipulé. Au cas où le vétérinaire du propriétaire ne serait pas disponible, le vétérinaire de la pension ou de garde sera automatiquement sollicité. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire ainsi que le déplacement.
- La pension ne peut être tenue responsable de la santé du chien. L'obligation de la pension en cette matière consiste à, s'il est constaté des signes suspects, faire examiner le pensionnaire par un vétérinaire, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire.
- Les propriétaires des chiennes non stérilisées doivent stipuler la date des dernières chaleurs le jour de l'entrée en pension. En cas de chaleur pendant le séjour, la pension prendra toutes les précautions nécessaires mais ne pourra être tenue responsable en cas de saillie accidentelle.
- La pension ne pourra pas être tenue responsable du décès d'un animal au cours de son séjour sauf preuve directe et concluante d'une faute grave ou négligence. En cas de doute, une autopsie pourra être pratiquée aux frais du propriétaire.

Abandon :

Sans nouvelle du propriétaire, le chien est considéré comme abandonné dans un délai de 8 jours après la date de sortie initialement prévue. La pension pourra alors

*SIRET 90024662000018 / Certificat de capacité n° 2021/0°93-a341 / RC Pro MACIF
98 74850*

IBAN: FR76 4061 8803 1200 0402 5068 307 BIC: BOUS FRPP XXX

en disposer librement sans recours possible de la part du propriétaire qui restera redevable de l'intégralité des journées restantes.

Alimentation et Objets personnels:

- Pour des raisons de sécurité, le chien doit être porteur d'un collier plat. Les GPS ou autres éléments saillants ne sont pas acceptés et seront retirés par la pension si besoin.
- Pour le confort intestinal de votre chien, il est préférable de ne pas changer son régime alimentaire. L'alimentation doit être fournie en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Si votre chien est nourri au BARF, amener des rations congelées (sauf celle du 1^{er} repas du séjour qui sera fraîche). Si la pension est amenée à fournir la nourriture, le tarif applicable est celui fixé au paragraphe « Prestations proposées et Tarifs ».
- Pour faciliter l'acclimatation du chien et lui fournir des repères, la pension invite les propriétaires à fournir le "dodo" du chien (couverture, panier, corbeille, tapis...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation, destruction ou perte de ces équipements

Autorisations

- J'autorise la pension à laisser mon chien jouer avec des congénères et accepte les risques qui peuvent éventuellement en découler et leurs responsabilités. **
 - J'autorise la pension à diffuser des photos de mon chien sur les réseaux sociaux ou sur le site web de la pension.
 - En cas de problème médical, j'autorise la pension à emmener mon chien chez le vétérinaire référent ou aux urgences vétérinaires si besoin. J'accepte d'assumer tous les frais en résultant (consultation, intervention, médicaments, soins...).
- ** La pension met tout en œuvre pour le bon déroulement du séjour mais décline toutes responsabilités en cas d'incident sauf preuve de négligence grave. Le propriétaire acceptant que son chien soit mis en contact avec d'autres congénères en accepte les risques (griffures, morsures, etc...).

SIRET 90024662000018 / Certificat de capacité n° 2021/0°93-a341 / RC Pro MACIF
98 74850

IBAN: FR76 4061 8803 1200 0402 5068 307 BIC: BOUS FRPP XXX